

religieuses du Canada, sans compter le Lazaret des lépreux à Tracadie, fondé par deux religieux français et desservi par des Canadiennes, et la réponse devra être complète, même pour les plus difficiles à convaincre.

40 Qui a établi l'épiscopat dans les Provinces maritimes ?

R. Les évêques de Québec qui commencèrent à s'occuper de cette question dès 1790. En 1818, l'évêque de Québec donna la consécration épiscopale à son vicaire général, Mgr Edmond Burke, premier vicaire apostolique de la Nouvelle-Ecosse ; et en 1821, Mgr McEachem était consacré pour l'Île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick.

50 Est-il vrai aussi que la France a tout-à-fait abandonné les Acadiens ?

R. Des 42 prêtres français victimes de la révolution française et émigrés en Canada, l'évêque de Québec donna aux missions du golfe : l'abbé Maillard, le P. Ledru, le P. Labrosse, S. J., les abbés Pichard, Castanet, Champion, De Calonne, Le Roux, Sicard, Sigogne, Deluvaivre, Joyor, Desjardins, Allain, etc. La Propagation de la Foi, dont le bureau central est à Paris, donna aussi des sommes considérables aux évêques de Halifax.

60 Outre le collège de Memramcook, l'épiscopat n'a-t-il pas fait autre chose à l'égard des maisons d'éducation destinées aux Canadiens ?

R. La paroisse de Saint-Louis, N. B., avait érigé un collège qui a été supprimé, parce qu'on y enseignait le français ; et l'Académie d'Arichat dirigée par des Frères des Ecoles Chrétiennes venus du Canada, a eu le même sort, pour la même raison. Enfin le correspondant termine son dialogue en rappelant que les Canadiens tiennent à la conservation de leur langue, parcequ'elle est liée en quelque sorte avec leur foi ; que le principe de la conservation des langues nationales a été proclamé par Léon XIII, dans l'Encyclique *Quam arumnosa* ; que la langue française est reconnue par l'acte de la Confédération, comme langue officielle, au même degré que la langue anglaise ; que la nationalité et la langue sont les remparts qui ont protégé les Acadiens contre les influences pernicieuses qui ont menacé leur foi ; et que ces derniers peuvent, comme les Canadiens, conserver en sécurité la langue française, tout en apprenant l'anglais pour les nécessités de leur commerce et les rapports indispensables.

Afin que nos lecteurs aient sous les yeux le dossier complet du débat, nous reproduisons de la lettre de S. G. Mgr O'Brien, la